Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20260429-20260403BP-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERPERT
Séance du 27 avril 2026
18 heures

PRESENTS : LE BEGUEC Marilyse, DERRIEN Frédéric, MONNIER Sylvie, GUINTRAND Guillaume, BOËTTEZ Adeline, JEGOU Gaël, BLANCHARD Magalie, MAHE Jean-Claude, BONNET Cécile, PENICAUD Marc, COMBE Caroline

Absent(s)/excusé(s) :

Secrétaire de séance : MONNIER Sylvie

Date de la convocation : 15 avril 2026

2026-04-03 Approbation Budget Primitif 2026

Mme le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses :224 014.83 € ;	Recettes : 224 014.83 €
Fonctionnement :	Dépenses : 347 178.61 € ;	Recettes : 347 178.61 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le maire et délibéré : APPROUVE le budget primitif de la commune de KERPERT pour l'année 2026

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Résultat du vote : Unanimité (11 POUR)

Madame le maire Marilyse LE BEGUEC

